



# Déclaration liminaire de la CGT

## CAP des ASS

### du 11 décembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **Les années se suivent et se ressemblent ... Hélas!**

Encore aujourd'hui 267 ASS promouvables dont 63 au 10ème échelon pour 21 postes d'ASSP soit un taux de 7,83 %. La CGT rappelle que ce taux, déjà très bas en 2008, était de 8,5 % et que l'administration s'était engagée à le faire approcher des 10 %, notamment pour prendre en compte le « grand âge » de nombreux de nos collègues qui risquent de terminer leur carrière sans avoir eu la joie de devenir Assistant de Service Social Principal.

En 2008, nous vous posions la question de l'avenir des ASS au Ministère de la Justice. Nos inquiétudes sont devenues des craintes et nos craintes des certitudes : avons-nous encore une place dans ce Ministère ?

#### **A l'Administration Pénitentiaire,**

Un protocole a été signé entre la DAP et un syndicat minoritaire. Ce protocole prévoit la création d'un corps de criminologues rattachés à une filière sécurité, excluant ainsi tous personnels de formation « travailleur social », et à terme l'extinction du corps des ASS à l'administration pénitentiaire. La CGT revendique un corps unique de travailleurs sociaux, de formations différentes, dont celle d'ASS.

La CGT, syndicat majoritaire, est tenue à l'écart des négociations. Les ASS, dans les services, subissent des pressions de leur hiérarchie les poussant à intégrer le corps des CIP sans attendre les futures dispositions statutaires les concernant ainsi que la définition de leurs missions. Les représentants des personnels de la CGT exigent une réponse quant au devenir des ASS dans cette direction.

#### **A la Protection Judiciaire de la Jeunesse,**

Le plan social continue sous couvert d'une réorganisation territoriale dite « pertinente ». Des services ont fermé. Les agents prennent les devants et quittent leurs postes avant qu'on annonce d'autres fermetures. Les ASS, comme les autres, sont dans cette situation. Les incertitudes concernant leurs missions futures, leurs postes les poussent vers la sortie comme nous avons pu le constater lors la dernière CAP de Mobilité laissant de nombreux postes vacants. En revanche, des collègues souhaitant venir travailler à la PJJ ne le peuvent à cause d'une politique de l'administration centrale de non publication des postes vacants, ces postes étant couverts par des agents contractuels dans un cadre précaire. Cette précarité génère de l'inquiétude et de l'insécurité.

**CGT PJJ et CGT Pénitentiaire** – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex  
**CGT Services Judiciaires** – 4, boulevard du Palais - 75001 PARIS

CGT-PJJ : E-mail : [cgtppj@yahoo.fr](mailto:cgtppj@yahoo.fr) – Site internet : [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr)

CGT Pénitentiaire : E-mail : [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) Site internet : [www.ugsp-cgt.org](http://www.ugsp-cgt.org)

CGT Services Judiciaires : E-mail : [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr) - site internet : <http://cgt-justice.fr>

La CGT entend combattre ces restructurations effectuées en dehors de tout cadre légal et en niant le dialogue social. La CGT continuera à défendre le statut des ASS dans cette direction. Tous les textes sur les missions ainsi que les acteurs de terrain consacrent la place, le rôle et la spécificité des ASS dans l'action pluridisciplinaire des services éducatifs .

### **Au Secrétariat Général**

Quant aux ASS du secrétariat général, leur place au niveau des ARAS n'est toujours pas éclaircie, et les ARAS vont se fondre dans les plates-formes. La question de la nature juridique des plates-formes n'étant toujours pas résolue, la nature du contrat de travail des ASS dans ce cadre devient une préoccupation plus que légitime.

De plus, vient se greffer la création de postes d'ASS relevant de l'ARAS mais affectés dans les établissements pénitentiaires. Quels sont les objectifs de ces créations de postes ? Quelle va être l'articulation des missions de ces collègues avec l'existant ? Auront-ils une spécificité affichée de prise en charge des personnels pénitentiaires ? La CGT se réjouit de la création de postes d'ASS, ce que nous revendiquons depuis des années. Cependant, nous serons attentifs au contenu des missions de nos collègues.

### **Les années se suivent et se ressemblent ... Hélas!**

Les ASS des trois directions n'acceptent toujours pas la transformation de leurs missions, de leurs statuts et de leurs fonctions sans concertation et de façon arbitraire.

### **La CGT exige plus de transparence dans chaque direction**

- un véritable état des lieux des postes vacants
- un recrutement par concours pour couvrir l'ensemble de ces postes,
- une augmentation du ratio promus/promouvables permettant un accès au grade d'ASSP dans des délais acceptables de durée de carrière à l'instar de nos collègues des autres fonctions publiques,
- une égalité de traitement des ASS des trois directions.

**Les négociations sur la refonte de la catégorie B vont être un tournant décisif pour l'avenir de notre profession et de notre statut. Alors que le futur statut des infirmiers sera piloté par la seule Fonction Publique Hospitalière, les filières sociales et éducatives seraient pilotés par la seule Fonction Publique Territoriale. Nous ne pouvons pas nous satisfaire du choix de l'Etat de se désintéresser de ces statuts, sauf à considérer que son choix est à l'abandon de ces métiers au profit de la FPT et la mise à mal de la spécificité de nos missions.**

**Nous exigeons des réponses sur ces questions et l'ouverture de la négociation sur ces statuts à l'initiative du Secrétariat Général du Ministère de la Justice puisqu'il reste en charge des corps communs, à moins qu'il n'ait revendu ses prérogatives à d'autres !**

Paris, le 11 décembre 2009

**CGT PJJ et CGT Pénitentiaire** – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex  
**CGT Services Judiciaires** – 4, boulevard du Palais - 75001 PARIS

CGT-PJJ : E-mail : [cgtpjj@yahoo.fr](mailto:cgtpjj@yahoo.fr) – Site internet : [www.cgtpjj.fr](http://www.cgtpjj.fr)

CGT Pénitentiaire : E-mail : [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) Site internet : [www.ugsp-cgt.org](http://www.ugsp-cgt.org)

CGT Services Judiciaires : E-mail: [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr) - site internet : <http://cgt-justice.fr>